

Tandis qu'tu pleur' sur ton mariage,
 Quicns! v'la qu'on t'homme-z un conseil.
 Afin d'mieux régler ton ménage,
 J'naï jamais vu rien de pareil!
 Tu pale en gros tant pour la fête,
 Puis en détail pour le violon,
 Et d'réclamer si t'es si bête,
 Vite on te met dans la prison.

Puis on t'cottez' par ordonnance
 D'abord cinq par cent pour les chemins,
 Six pour monsieur et sa potence,
 Et trois d'impôt sur tes gamins;
 Ajoute encôr six pour les braves,
 Les fous et les enfans trouvés,
 Ce sont des intérêts bien graves
 Pour nos seigneurs les allidés.

Mais j'crois qu'enfin si t'es bien sage,
 Nos bons amis en feront tant
 Qu'on t'accord'ra l'gran-t-avantage
 D'en être quitte à cent par cent;
 Chez ces messieurs c'nest qu'une obole;
 Tu n'connais pas toi leur secret;
 On n'donne rien sur c'que l'on vole,
 Et v'la comment on se refait.

Moi c'qui m'réjouit fort dans c'te chose
 C'est que j'serons tout d'hon-z-égaux
 Nous don'rons tout just' la men' dose,
 Excepté l'z Anglés des bureaux.
 On nous prendra chacun le nôtre,
 Moi qui n'ai rien, j'ai du bonheur,
 Un rien-z-en vaut tout juste un autre,
 Ma foi j's'rai rich' comme un Seigneur!

[La communication suivante ayant été égarée pendant quelques jours n'a point pu paraître en son teins.]

Mr. l'Éditeur,

Daignez insérer dans votre feuille l'écrit suivant, qui fera voir de quelle manière notre gouverneur entend appliquer cette admirable justice égale dont il nous a fait fête à son arrivée parmi nous! Je ne ferai que raconter, les faits parleront assez d'eux-mêmes.

Vers le commencement d'Avril dernier, plusieurs personnes d'une paroisse qui n'est pas loin du comté de Berthier, croyant avoir à se plaindre de la manière dont le Greffier de la Cour des Requêtes d'un certain comté remplissait les devoirs de sa charge, envoyèrent à Sir Poulett leurs affidavits constatant leurs plaintes plus ou moins graves contre cet officiel public et demandant justice. — Après environ un mois de vaine attente, ils écrivirent de nouveau pour demander une réponse à leur première lettre et l'institution d'une Cour d'Enquêtes pour décider de leurs plaintes. — Enfin son Excellence leur répondit le 11 Mai : que si sa réponse s'était fait attendre, la raison en était, qu'il avait fallu communiquer les plaintes à l'accusé afin qu'il se justifiait; que ce Greffier